

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 16/2024

02 mai 2024

### L'Autorité belge de la Concurrence conclut son analyse préliminaire du projet Batopin

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence confirme avoir conclu son analyse préliminaire de l'accord visant à remplacer les distributeurs automatiques de billets (« DAB ») des quatre plus grandes banques du pays (BNP Paribas Fortis, KBC, ING et Belfius) par un réseau unique géré par la société Batopin, en cours de déploiement.

A ce stade, l'Auditorat a transmis à Batopin les résultats de son analyse préliminaire portant à la fois sur l'accessibilité aux DAB du réseau Batopin et partant sur l'accès au cash, ainsi que sur la qualité de service, notamment en termes de temps d'attente.

Ces résultats suscitent des préoccupations quant aux conséquences du projet Batopin pour les consommateurs et ce, malgré la prise en compte de l'accord de mars 2023 entre le gouvernement fédéral et Febelfin sur l'accès aux distributeurs automatiques de billets, qui a sensiblement amélioré la situation.

Ces préoccupations portent d'une part sur la diminution du nombre de DAB et la distance supplémentaire à parcourir pour y accéder, et d'autre part sur les conséquences de l'intensité d'utilisation accrue des DAB du réseau Batopin sur la qualité de service.

Batopin a déjà fourni une série d'observations en réponse à l'analyse préliminaire de l'Auditorat et collabore activement à l'instruction en cours. A ce stade, l'issue et la durée de cette instruction demeurent ouvertes.

#### Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : + 32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).